



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## défense et usage

Question écrite n° 45884

### Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur l'importance de la langue française pour la coopération médicale dans les pays en voie de développement. En effet, de nombreux pays de l'espace francophone bénéficient depuis longtemps de la qualité de la médecine française, qu'elle soit pratiquée par des médecins français présents sur place, ou par des médecins autochtones formés dans une université francophone. L'exercice et la pratique de ces médecins se fondent naturellement sur l'usage du français comme langue de travail, surtout dans les pays où le nombre des dialectes rend impossible le développement des sciences dans la langue locale. Or depuis quelque temps, on constate un recul significatif de la langue française, et donc de la médecine française dans plusieurs pays qui ont eu des liens de rattachement divers mais très forts avec la France. Ainsi au Vanuatu, malgré la présence de quelques coopérants, l'absence de médecins mélanésiens en formation compromet-elle sérieusement l'avenir d'une médecine francophone. De même en Asie du Sud-Est ou encore au Proche-Orient, malgré l'attachement de certains médecins à leur formation francophone, l'anglais réputé plus facile d'apprentissage s'impose progressivement. Il s'avère donc que la coopération médicale souffre de la même systématisation linguistique qui s'impose dans tous les secteurs d'activité. Une telle systématisation ne peut conduire qu'à une réduction et à une approximation des concepts de travail. Pour la recherche scientifique, et surtout pour la médecine, elle conduirait inéluctablement à une baisse sensible de la qualité des soins, car la médecine française ne peut ainsi s'exercer qu'indissociablement de la langue qui l'a construite. Il souhaite donc savoir quelles mesures il entend prendre pour que la médecine française, reconnue pour sa qualité et sa spécificité, continue de s'exporter et de profiter notamment aux pays qui en ont le plus besoin.

### Texte de la réponse

Comme le souligne l'honorable parlementaire, l'usage du français dans le domaine médical, comme dans d'autres secteurs d'activité professionnelle, est confronté depuis quelque temps à une concurrence croissante de l'anglais dans l'espace francophone. Le Gouvernement français, qui est particulièrement attentif à la situation de la langue française dans le monde, s'est engagé avec ses partenaires de la francophonie multilatérale dans une démarche qui lui permettra de mieux mesurer à terme l'ampleur de ce phénomène. Si, dans le cas du Vanuatu, le recul de la coopération médicale en langue française est indéniable, partout ailleurs, dans un contexte d'ouverture économique et culturelle et de dynamisation des échanges à laquelle la France prend une part active, il est excessif de parler de déclin de la médecine francophone, en Asie du Sud-Est comme au Proche-Orient. Le Gouvernement n'a pas ménagé ses efforts dans le cadre de la coopération multilatérale francophone pour que la médecine française continue de s'exporter et de profiter aux pays du Sud. Il continue en premier lieu d'apporter un soutien financier important à l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) et s'assure de la qualité scientifique de ses projets de recherche et d'enseignement. Dans le domaine de la médecine francophone, l'AUF anime notamment l'école doctorale en maladies tropicales infectieuses de Franceville, au Gabon, et l'institut francophone de médecine tropicale de Vientiane au Laos. Le Gouvernement soutient également l'action de la Conférence internationale des doyens des facultés de médecine d'expression

française (CIDMEF), l'un des réseaux institutionnels les plus anciens et les plus dynamiques de la communauté francophone, dont l'ampleur et le niveau des projets de coopération méritent d'être relevés. La CIDMEF bénéficiera en 2000 d'un financement de 500 000 francs de l'Agence intergouvernementale de la francophonie au titre du fonds francophone des inforoutes pour le projet « Formation et information médicales francophones ». Par ailleurs, le ministère des affaires étrangères apporte son concours à des projets associatifs : ainsi, l'initiative de l'Association pédagogique pour l'enseignement de la thérapeutique (APNET), qui négocie avec les éditeurs le rachat avant mise au pilon de lots de manuels, bénéficie aux étudiants de professions de santé du monde francophone auxquels ces ouvrages sont envoyés. Enfin, le Gouvernement met en oeuvre une politique de coopération bilatérale qui soutient la médecine française dans l'espace francophone. A cet égard, la France a fait depuis longtemps de la structuration de la recherche médicale en Afrique l'une de ses priorités par le biais de projets de recherche opérationnelle sur le terrain. La stratégie mise en oeuvre dans le domaine de la santé comporte trois volets : le soutien à un nombre limité de centres de recherche (Bobo-Dioulasso, Yaoundé, Bouaké, Franceville, Niamey, Abidjan), le choix de thématiques de recherche sur les maladies infectieuses et des actions de formation et d'insertion pour les chercheurs africains. Dès l'année 2000, ce programme bénéficiera de crédits du fonds de solidarité prioritaire, pour un montant de 29 MF.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Myard](#)

**Circonscription :** Yvelines (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45884

**Rubrique :** Langue française

**Ministère interrogé :** coopération

**Ministère attributaire :** coopération

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 mai 2000, page 2788

**Réponse publiée le :** 28 août 2000, page 5050